

Communication de la Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale (AFP) santé-social »

La Commission de réforme a – lors de sa 5^{ème} séance – adopté de premiers documents en vue de la procédure de consultation de branche. Elle a par ailleurs approuvé le déroulement de plusieurs projets pilotes dans le cadre du projet national.

La Commission de réforme a examiné les différents projets pilotes cantonaux, dont le lancement est souhaité pour 2011. Elle recommande à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) d'approuver les projets des cantons suivants : Schaffhouse, Bâle-Ville et Bâle-Campagne (un projet), Lucerne, Berne et Neuchâtel. La suite de la procédure sera définie en accord avec l'OFFT au cours des prochaines semaines. Les travaux de coordination débiteront sitôt après la décision de l'OFFT.

Le calendrier du projet est respecté. De premiers éléments du plan et de l'ordonnance de formation, soit la procédure de qualification, le profil de qualification et le catalogue des situations, sont achevés. Les documents complets devraient être soumis en mai 2010 aux comités des deux OrTra faïtières, avant l'ouverture de la consultation de branche prévue de la mi-juin à la mi-septembre 2010.